

## Séance du 5 Mars 2020

L'an 2020 et le 5 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de COLPAERT Jean-Claude Maire

Présents : M. COLPAERT Jean-Claude, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VAUTRELLE Eva, MM : COTTRAY Julien, DOYEN Daniel, GILLAIN Eric, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, ROSET José

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GALLOIS Bernard à M. COLPAERT Jean-Claude

Absent(s) : MM : CAYREFOURCQ Claude, GIRAULT Gwennaël, PERROT Gervais

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 11

Date de la convocation : 28/02/2020

Date d'affichage : 28/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay

le : 10/03/2020

et publication ou notification

du : 10/03/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAGAZZOLI Karine

### Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Loyer Boulangerie Février 2020 - 2020\_D0025

- Clôture du budget Assainissement pour Transfert de compétence à la CAECPC - 2020\_D0026

- Devis travaux sylvicoles ONF - 2020\_D0027

- Devis panneau église n° 2 : Champagne Publicité - 2020\_D0028

### Loyer Boulangerie Février 2020

- réf : 2020\_D0025

Monsieur le Maire fait état au Conseil municipal de la situation vécue par les locataires de la boulangerie. En effet, leur four est tombé en panne ce qui engendre la fermeture de leur commerce pendant environ un mois. Devant faire face à cette situation financière, les locataires ont sollicité Monsieur le Maire pour une aide qui pourrait se traduire par la remise gracieuse de leur loyer. Le montant mensuel de celui-ci est de 810,83 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la remise gracieuse du loyer de Février 2020 aux locataires actuels de la boulangerie.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Clôture du budget Assainissement pour Transfert de compétence à la CAECPC - réf : 2020\_D0026

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence Assainissement collectif a été transférée à la Communauté d'Agglomération Eprenay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par délibération n°2020\_D0009 du 13 février 2020, il a été décidé de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2019, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procèdera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

## Séance du 5 Mars 2020 (suite)

Le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget Assainissement ont été approuvés et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

<b>RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>MONTANT (€)</b>
Recettes de l'exercice (A)	154 409.88
Dépenses de l'exercice (B)	97 794.09
Résultat de l'exercice (A – B)	56 615.79
Résultat reporté au 31/12/2018	0
Résultat cumulé au 31/12/2019	56 615.79
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT (€)</b>
Recettes de l'exercice (A)	170 554.21
Dépenses de l'exercice (B)	160 785.32
Résultat de l'exercice (A – B)	9 768.89
Résultat reporté au 31/12/2018	- 72 681.08
Résultat cumulé au 31/12/2019	- 62 912.19

### **Le Conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2224-1, L 2224-2, du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats prévisionnels de l'exécution 2019 du budget annexe Assainissement de la Collectivité, validés par le comptable public

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement,

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement,

- que les résultats à reporter du compte administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement, sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessus

- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire

- constate qu'il n'y a pas d'excédent à transférer à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis travaux sylvicoles ONF - réf : 2020\_D0027**

Monsieur le Maire donne lecture du devis transmis par Monsieur DERYTER, qui est notre interlocuteur de l'ONF, relatif à des travaux prévus en 2020 dans la forêt communale de Bergères-les-Vertus. Il y indique les parcelles et les travaux prévus.

Une réunion s'est déroulée ce 7 février, Monsieur DERYTER y a exposé les travaux sylvicoles souhaités et plusieurs conseillers ont pu assister à celle-ci.

Le devis présenté est de 2 120,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis panneau église n° 2 : Champagne Publicité - réf : 2020\_D0028**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de 2 panneaux d'information ainsi que leur pose dans l'église. Ce devis est supérieur au précédent puisque son support est différent, il sera plus adapté, autant par sa solidité que par son esthétique.

Il a été établi par CHAMPAGNE PUBLICITE pour un montant de 687.00 € HT soit 824.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 5 Mars 2020 (suite)

### Questions diverses :

- Concernant une éventuelle modification du carrefour RD9 Route de Coligny, Monsieur le Maire expose le devis reçu du maître d'oeuvre SOFIM, celui-ci s'élèverait à 70 000 euros HT
- Monsieur le Maire expose le travail de la SAFER en ce qui concerne le projet "Fontaine Saint-Memmie"
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des "Actes administratifs" restent à effectuer en ce qui concerne les rues suivantes :
  - rue du Petit Orme
  - rue de la Cour Mottée
  - rue des Corvées
  - rue des Berceaux
- Monsieur Eric GILLAIN indique que certains panneaux de signalisation se sont dégradés au niveau des peintures : nous allons nous rapprocher de la société Multi-Services
- Monsieur Gérard LEPAGE parle à nouveau du mur du cimetière qui se détériore
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'inauguration des travaux de l'église et des vitraux initialement prévue fin Mars est finalement reportée à une date ultérieure en raison du contexte actuel

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 12/03/2020  
Le Maire  
Jean-Claude COLPAERT